



## Recours suite à l'achat d'un forfait touristique non fourni

Par **Belladonna**, le **03/08/2010** à **19:27**

Bonjour,

Mon mari et moi avons acheté un voyage à notre agence de voyage locale (vols, hôtel etc etc). 2 jours avant le voyage aucun billet ne nous a été remis puisque le tour opérateur n'a pas été payé. Personne de l'agence ne nous tient informé de l'avancée de notre dossier. Et pour cause, l'agence est de plus en plus souvent fermée et les appels téléphoniques restent sans réponse. En attendant durant des heures l'éventuelle ouverture de l'agence, j'ai rencontré d'autres clients victimes eux aussi de ce genre de pratiques... Certains ont réussi à se faire rembourser en liquide après avoir été confronté à un remboursement avec un chèque en bois...

Nous ignorons si l'entreprise est redressement ou liquidation judiciaire ou en cessation de paiement... et nous devons partir dans 2 jours.

Nous avons payé l'intégralité du forfait, quelle est la procédure à suivre pour récupérer notre argent (Il s'agit tout de même de 6000€)?

J'espère que vous pourrez nous aider!  
Cordialement